



Reconnaissance de vos formations par l'OIIAQ et formule en partenariat

Afin d'offrir aux membres de l'OIIAQ des formations qui répondent au mieux à leurs besoins, l'Ordre a développé une formule de partenariat.

DEUX OPTIONS S'OFFRENT À VOUS

Option A : Partenaire de l'Ordre – option privilégiée par l'Ordre

Cette formule, sans risque pour le partenaire, vise à offrir votre meilleur prix aux membres de l'OIIAQ ainsi qu'une redevance retenue par l'Ordre pour chaque inscription pour couvrir les frais de mise en marché et de gestion de l'entente. Cette formule est sans risque puisque seules les inscriptions aux activités incluses à l'option A engendreront un coût pour le partenaire soit la redevance prévue à l'entente¹.

Pour ce faire, vous devez indiquer, dans le formulaire de reconnaissance d'une formation que vous souhaitez devenir partenaire de l'OIIAQ.

Ce partenariat est une formule gagnant-gagnant, car vous bénéficiez d'une visibilité tout à fait gratuite dans nos outils promotionnels du Programme de développement professionnel.

Les avantages de devenir partenaire de l'OIIAQ :

- Aucuns frais d'analyse de reconnaissance d'une formation;
- Plus grand potentiel d'augmentation du volume d'inscriptions;
- Activité systématiquement reconnue par l'OIIAQ aux fins du règlement de la formation continue obligatoire de l'OIIAQ;
- Heures de formation continue automatiquement ajoutées au dossier des membres ayant participé à l'activité de formation;
- Autorisation de promouvoir la reconnaissance de l'activité aux fins du règlement de la formation continue obligatoire par l'OIIAQ auprès de votre clientèle;
- Plus de visibilité par l'entremise de différents outils de communication de l'OIIAQ.

L'Ordre se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de partenariat puisque cette option vise à offrir des activités complémentaires au programme de développement professionnel de l'Ordre. Dans le cas où la formation est refusée, vous avez le choix d'opter pour l'option B.

¹ Voir exemple de facturation en annexe



Option B : Autorisation de promouvoir que l'activité est reconnue aux fins du règlement de la formation continue obligatoire par l'OIIAQ auprès de votre clientèle

Cette option permet, moyennant des frais d'analyse, de promouvoir votre activité auprès de votre clientèle comme quoi elle est reconnue aux fins du règlement de la formation continue obligatoire de l'OIIAQ **pour la période de référence² en cours.**

À cet effet, vos formations figureront dans la liste des formations en autodéclaration, ce qui facilitera la déclaration des heures de formation continue par le membre dans son dossier sur le Portail de développement professionnel.

Pour faire reconnaître une ou plusieurs formations, nous vous invitons à remplir le formulaire de demande de reconnaissance d'une formation. Le contenu du plan de formation sera analysé et approuvé par l'Ordre. Pour que nous puissions traiter votre demande, le formulaire doit être dûment rempli et vous devez nous envoyer tous les documents demandés. Vous recevrez par la suite un courriel confirmant que votre formation a été reconnue ou non. Des frais d'analyse de 150 \$³ (taxes en sus) s'appliquent pour chacune des activités de formation. Ces frais ne sont pas remboursables, que la formation soit reconnue ou non.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec nous par courriel à developpement@oiaq.org.

² Les périodes de référence sont d'une durée de deux ans, soit du 1^{er} avril au 31 mars. Voici deux exemples concernant les durées de reconnaissance d'une formation :

- demande de reconnaissance reçue le 5 janvier 2023 pour la période de référence en cours, la reconnaissance de formation sera valide du 5 janvier 2023 au 31 mars 2025 (environ 27 mois)
- demande de reconnaissance reçue le 20 juin 2024, la reconnaissance sera valide du 20 juin 2024 au 31 mars 2025 (9 mois et 10 jours)

³ Exceptionnellement, l'OIIAQ pourrait facturer 0 \$ pour les frais d'analyse dans le cas d'activités gratuites ou autres situations particulières reconnues par l'OIIAQ.



Annexe Exemple de facturation

Inscriptions individuelles à une formation pour les membres de l'OIIAQ	
Coût facturé au membre (meilleur prix sur le marché)	100,00 \$
Montant couvrant les frais de gestion et de mise en marché par l'Ordre (25 %)	-25,00 \$
	<hr/>
Montant facturé à l'Ordre par le partenaire	75,00 \$

Inscriptions individuelles à une formation pour les non-membres de l'OIIAQ	
Coût facturé au membre (prix régulier)	140,00 \$
Montant couvrant les frais de gestion et de mise en marché par l'Ordre (25 %)	-35,00 \$
	<hr/>
Montant facturé à l'Ordre par le partenaire	105,00 \$